

pro infirmis



Comptes annuels
2010

Faits et chiffres

	2010	2009
Bilan (en millions de CHF)		
Valeurs mobilisées	56.8	51.1
Valeurs immobilisées	22.0	22.9
Total des actifs	78.8	74.0
Capital étranger	17.7	18.5
Capital des fonds affectés	21.1	20.4
Capital de l'organisation	40.0	35.1
Total des passifs	78.8	74.0
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits	92.1	89.7
Charges	-87.5	-89.7
Résultat opérationnel	4.6	-
Résultat financier	0.9	2.8
Résultat sans rapport avec les prestations	0.1	0.4
Résultat des fonds	-1.3	-0.5
Résultat non opérationnel	-0.3	2.7
Résultat annuel avant attribution / prélèvement sur capital de l'organisation	4.3	2.7
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'447	1'514
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	556	563
Equivalent en postes à plein temps	400	406
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	891	951
Equivalent en postes à plein temps	84	70
Personnes actives à titre honorifique (au 31.12.2010)	127	127
Nombre de directions cantonales	17	18
Nombre de services de consultation	49	49
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits des dons	19.4	18.3
Charges de la récolte de fonds	4.9	5.1
Rémunérations et indemnités (en CHF)		
Présidente	6'000	6'000
Membres du Bureau	3'000	3'000
Président de la commission financière	1'000	1'000
Présidente de la commission de nomination et du personnel	1'000	1'000
Indemnités, par séance	300	300
Total des rémunérations des 6 membres de la Direction	1'062'087	1'054'286
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1 : 4.9	1 : 4.9

Sommaire

1. Bilan	4
2. Compte d'exploitation	5
3. Tableau de financement	6
4. Tableau de variation du capital	7
5. Bases de la présentation des comptes	9
5.1 Généralités	9
5.2 Consolidation et périmètre de consolidation / continuité	9
5.3 Organisations / personnes / institutions liées	9
6. Principes d'évaluation et commentaires	10
6.1 Bilan consolidé	10
6.2 Compte d'exploitation consolidé	16
6.3 Tableau de financement consolidé	20
7. Autres indications	20
7.1 Indemnités destinées aux membres des organes dirigeants	20
7.2 Prestations à titre gracieux	20
7.3 Transactions de donation et d'échange	20
7.4 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	21
7.5 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles	21
7.6 Evénements après le jour du bilan	21
7.7 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques	21
8. Rapport de l'organe de révision	22

Photographies sur la page de titre :

Une réinsertion réussie : « Ne plus pouvoir travailler, pour moi c'était presque le pire », déclare T. D., une femme âgée de 48 ans. En 2008, une grave maladie contraint subitement la magasinière à cesser de travailler. La chaîne de magasins Manor, son employeur, lui permet de retrouver progressivement une place dans la vie active. Avec un suivi individuel, T. D. parvient, malgré son handicap, à augmenter son taux d'emploi de 2 heures par jour à 50%. Manor favorise la réinsertion à bien des égards : l'entreprise encourage non seulement la santé physique de son personnel mais aussi son bien-être moral et social.

1. Bilan

		31.12.10 TCHF	31.12.09 TCHF
Actifs			
Liquidités	1	14'424	9'713
Titres	2	37'959	37'215
Créances résultant de prestations	3	3'178	3'053
Autres créances à court terme	4	174	182
Stocks	5	221	132
Actifs de régularisation	6	849	856
Actifs circulants		56'805	51'151
Immobilisations financières	7	422	420
Immobilisations corporelles meubles	8	3'476	4'050
Immobilisations corporelles immeubles	9	18'140	18'375
Actifs immobilisés		22'038	22'845
Total actifs		78'843	73'996
Passifs			
Dettes financières à court terme	10	1'531	2'432
Dettes à court terme résultant de prestations	11	2'743	2'520
Autres dettes à court terme	12	1'353	1'572
Passifs de régularisation	13	1'321	1'377
Capitaux étrangers à court terme		6'948	7'901
Dettes financières à long terme	14	5'690	5'690
Autres dettes à long terme	15	3'667	3'566
Provisions à long terme	16	1'396	1'342
Capitaux étrangers à long terme		10'753	10'598
Capital des fonds (fonds affectés)	17	21'078	20'362
Capital de l'organisation	18	40'064	35'135
Total passifs		78'843	73'996

Les chiffres de l'année précédente (2009) ont en partie été adaptés et ne correspondent donc pas toujours à ceux qui avaient été publiés dans les comptes annuels 2009 (v. point 5.2).

2. Compte d'exploitation

		2010 TCHF	2009 TCHF
Produits			
Produits de la récolte de fonds	19	19'391	18'290
Subventions AI	20	54'440	53'783
Produits des prestations	21	7'959	7'156
Subventions Confédération, cantons et communes	22	7'764	7'418
Autres produits	23	2'526	3'096
Total produits		92'080	89'743
Charges directement productives			
Charges de personnel	24	-45'029	-45'476
Charges clients et organisations handicap	25	-23'231	-23'235
Autres charges d'exploitation	26	-7'629	-7'880
Total charges directement productives		-75'889	-76'591
Charges indirectement productives			
Charges de personnel	27	-9'292	-9'886
Charges organisations handicap	28	-286	-489
Autres charges d'exploitation	29	-1'985	-2'748
Total charges indirectement productives		-11'563	-13'123
Résultat opérationnel		4'628	29
Résultat financier	30	946	2'779
Résultat des immeubles	31	338	309
Autre résultat sans rapport avec les prestations	32	-267	134
Total résultat sans rapport avec les prestations		71	443
Résultat annuel avant résultat des fonds		5'645	3'251
Résultat fonds affectés	33	-912	-423
Résultat fonds libres	34	-401	-146
Résultat annuel avant attribution / prélèvement		4'332	2'682
Attribution au / prélèvement sur capital organisation		-4'332	-2'682
Résultat annuel après attribution / prélèvement		-	-

Les chiffres de l'année précédente (2009) ont en partie été adaptés et ne correspondent donc pas toujours à ceux qui avaient été publiés dans les comptes annuels 2009 (v. point 5.2).

3. Tableau de financement

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Résultat annuel avant prélèv. / attribution	4'332	2'682
Amortissements	1'419	1'484
Résultat des titres sans influence sur les fonds	-432	-2'828
Variation des provisions	54	-96
Cash flow	5'373	1'242
Variation créances résultant de prestations	-125	209
Variation autres créances à court terme	8	136
Variation stocks	-89	-58
Variation actifs de régularisation	7	-234
Variation dettes financières à court terme	-901	224
Variation dettes résultant de prestations	223	-580
Variation autres dettes à court terme	-219	-1'014
Variation passifs de régularisation	-56	-1'959
Variation actifs circulants / capitaux étrangers à court terme	-1'152	-3'276
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	4'221	-2'034
Investissements titres	-313	-
Investissements immobilisations financières	-2	-
Investissements immobilisations corporelles	-622	-864
Désinvestissements titres	-	131
Désinvestissements immobilisations financières	-	555
Désinvestissements immobilisations corporelles	13	306
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-924	128
Variation fonds affectés	716	423
Variation fonds libres	401	146
Variation autres dettes à long terme	101	76
Variation capital acquis	196	-550
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	1'414	95
Variation fonds disponibilités	4'711	-1'811
Existant initial 01.01	9'713	11'524
Existant final 31.12	14'424	9'713
Variation fonds disponibilités	4'711	-1'811

Les chiffres de l'année précédente (2009) ont en partie été adaptés et ne correspondent donc pas toujours à ceux qui avaient été publiés dans les comptes annuels 2009 (v. point 5.2).

4. Tableau de variation du capital

	Existant initial	Produits (internes)	Dotation (externe)	Transferts de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF

Moyens provenant financement propre

2009

Fonds d'innovation	10'660	-	892	-	-1'322	10'230
Fonds libres	-	-	-	576	-	576
Capital acquis	22'197	-	-	2'682	-550	24'329
Résultat annuel	-	2'682	-	-2'682	-	-
Capital de l'organisation	32'857	2'682	892	576	-1'872	35'135

2010

Fonds d'innovation	10'230	-	1'383	-	-982	10'631
Fonds libres	576	-	-	-	-	576
Capital acquis	24'329	-	-	4'528	-	28'857
Résultat annuel	-	4'332	-	-4'332	-	-
Capital de l'organisation	35'135	4'332	1'383	196	-982	40'064

Moyens provenant de fonds

2009

Fonds des parrainages	3'760	-	617	-	-553	3'824
Fonds spéciaux (donateurs)	6'154	-	1'972	-	-976	7'150
Fonds soumis à l'usufruit	10'025	-	666	-576	-727	9'388
Capital de fonds avec affectation limitée	19'939	-	3'255	-576	-2'256	20'362

2010

Fonds des parrainages	3'824	-	671	-	-555	3'940
Fonds spéciaux (donateurs)	7'150	-	1'963	-	-1'118	7'995
Fonds soumis à l'usufruit	9'388	-	762	-196	-811	9'143
Capital de fonds avec affectation limitée	20'362	-	3'396	-196	-2'484	21'078

(v. aussi chiffre 6.1.17)



5. Bases de la présentation des comptes

5.1 Généralités

La présentation des comptes de l'association Pro Infirmis est conforme aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), aux directives de la ZEW0 ainsi qu'aux dispositions des statuts. Elle donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise (true and fair view).

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation / continuité

Les présents comptes annuels reflètent la consolidation des 17 directions cantonales, du Siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'Aide aux personnes Handicapées), ainsi que de trois fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles.

Il n'existe actuellement pas de participations au niveau du capital. Les directions cantonales sont des succursales inscrites au registre du commerce cantonal. Le capital propre des fonds, fonds consolidés dans leur totalité, fait partie du capital des fonds figurant au bilan. Le capital n'est pas consolidé.

En 2010, les amortissements sur les immobilisations corporelles meubles et les frais informatiques ont été répartis pour la première fois entre les directions cantonales. Le rapport entre les charges directement productives et celles indirectement productives est ainsi plus proche de la réalité. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés rétroactivement.

Le service Aide directe recherche et procure des véhicules adaptés aux personnes handicapées. Cette activité a augmenté en 2010. Pour cette raison, nous avons porté à l'actif en tant que stocks les véhicules se trouvant en notre possession. Les chiffres de l'année précédente ont été également adaptés rétroactivement.

5.3 Organisations / personnes / institutions liées

Il n'existe pas d'organisations liées au sens de la RPC 15. D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation économique étroite avec la Fondation profil qui, pour exercer ses activités, recourait auparavant aux ressources de l'organisation. Pro Infirmis est représentée au Conseil de fondation de profil par trois membres sur neuf. Il n'y a pas de solidarité financière entre les deux organismes. Les projets de la Fondation profil visent à conserver une activité professionnelle aux personnes handicapées, en fonction de leurs capacités, ou à leur retrouver un emploi sur le marché du travail primaire. Profil ne poursuivant pas le même but que Pro Infirmis, une consolidation n'ajouterait rien au contenu de l'information. Depuis le 1.1.2007 et après une phase de transition, la Fondation profil exerce ses activités de manière totalement indépendante de Pro Infirmis sur le plan économique.

6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-dessous. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire.

La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de 12 mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes postaux ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale.

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations (la stratégie en matière de placements prévoit une part d'actions de 25%). L'évaluation correspond à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2010, la performance nette a été de + 2,9 % (année précédente + 9,4 %). Le poste « Titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la « Charlotte und Hans Haller-Stiftung », fortune que celle-ci a confiée à Pro Infirmis. Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Titres réalisables à court terme	34'292	33'649
Titres gérés à titre fiduciaire	3'667	3'566
Total	37'959	37'215

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Envers des tiers	1'924	2'562
Envers des clients	371	163
Envers l'OFAS	909	335
Envers les cantons	90	115
Ducroire	-116	-122
Total	3'178	3'053

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances envers l'impôt anticipé.

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Garanties de loyer	155	152
Créances impôt anticipé	19	30
Total	174	182

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Véhicules adaptés aux personnes handicapées	151	68
Stock de mazout	25	22
Matériel de bureau	45	42
Total	221	132

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2010.

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Loyers payés à l'avance	35	41
Autres dépenses payées à l'avance	93	41
Subventions cantons et communes	205	376
Assurances sociales	171	229
Autres produits à recevoir	345	169
Total	849	856

Actifs immobilisés

7 Immobilisations financières

Dans le cadre de ses activités, Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit.

Les prêts destinés au financement d'immeubles sont garantis par des droits de gage immobilier. Les autres créances ne sont pas assorties de garanties.

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Créances à long terme envers clients	6	6
Créances à long terme envers institutions	416	414
Total	422	420

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier / installations	10 ans
Machines de bureau, équipement informatique, installations de communication (WAN / téléphonie)	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations	10 ans

Les immobilisations corporelles meubles se composent des éléments suivants :

	Mobilier et installations	Machines de bureau, informatique et communication	Véhicules	Équipement et installations	Total
	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF
Valeur comptable nette 1.1.2009	1'429	1'897	137	1'072	4'535
Valeur d'acquisition					
Etat 1.1	3'440	4'603	339	3'764	12'146
Entrées	170	649	40	5	864
Variation valeurs actuelles	-	-	-	-	-
Sorties	-28	-4	-38	-17	-87
Etat 31.12	3'582	5'248	341	3'752	12'923
Amortissements cumulés					
Etat 1.1	2'011	2'706	202	2'692	7'611
Amortissements	269	688	34	299	1'290
Sorties	-	-	-25	-3	-28
Etat 31.12	2'280	3'394	211	2'988	8'873
Valeur comptable nette 31.12.2009	1'302	1'854	130	764	4'050
Valeur comptable nette 1.1.2010	1'302	1'854	130	764	4'050
Valeurs d'acquisition					
Etat 1.1	3'582	5'248	341	3'752	12'923
Entrées	100	472	16	35	623
Variation valeurs actuelles	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-27	-	-27
Etat 31.12	3'682	5'720	330	3'787	13'519
Amortissements cumulés					
Etat 1.1	2'280	3'394	211	2'988	8'873
Amortissements	236	683	29	236	1'184
Sorties	-	-	-14	-	-14
Etat 31.12	2'516	4'077	226	3'224	10'043
Valeur comptable nette 31.12.2010	1'166	1'643	104	563	3'476

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur vénale, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise. Les immeubles partiellement utilisés (utilisation propre / location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante. Dans le cadre de la première application des RPC en 2006, les immeubles ont été évalués au moyen d'expertises. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Bâtiments administratifs	50 ans
Immeubles d'habitation	50 ans

Jusqu'à fin 2009, la durée d'amortissement des immeubles d'habitation était de 75 ans ; elle a été ajustée en 2010 sur celle des bâtiments administratifs. Les biens-fonds ne sont pas amortis systématiquement. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuels « impairments » (variations de valeur). Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément.

	Bâtiments d'exploitation	Biens-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Biens-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF
Valeur comptable nette 1.1.2009	5'401	2'114	5'812	5'473	15	18'815
Valeurs d'acquisition						
Etat 1.1	5'746	2'114	6'199	5'473	15	19'547
Entrées	-	-	-	-	-	-
Variation valeurs actuelles	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-88	-162	-	-250
Etat 31.12	5'746	2'114	6'111	5'311	15	19'297
Amortissements cumulés						
Etat 1.1	345	-	387	-	-	732
Amortissements	115	-	79	-	-	194
Sorties	-	-	-4	-	-	-4
Etat 31.12	460	-	462	-	-	922
Valeur comptable nette 31.12.2009	5'286	2'114	5'649	5'311	15	18'375
Valeur comptable nette 1.1.2010	5'286	2'114	5'649	5'311	15	18'375
Valeurs d'acquisition						
Etat 1.1	5'746	2'114	6'111	5'311	15	19'297
Entrées	-	-	-	-	-	-
Variation valeurs actuelles	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Etat 31.12	5'746	2'114	6'111	5'311	15	19'297
Amortissements cumulés						
Etat 1.1	460	-	462	-	-	922
Amortissements	115	-	120	-	-	235
Sorties	-	-	-	-	-	-
Etat 31.12	575	-	582	-	-	1'157
Valeur comptable nette 31.12.2010	5'171	2'114	5'529	5'311	15	18'140

Capitaux étrangers à court terme

10 Dettes financières à court terme

La différence par rapport à l'année précédente provient surtout de la diminution de la dette envers l'OFAS résultant du versement par celui-ci d'acomptes moins élevés sur la subvention fédérale PAH. Le poste « Dette liée au remboursement d'avances pour véhicules » comprend des montants qui doivent être reversés à d'autres institutions.

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Dettes envers l'OFAS (PAH)	1'113	2'314
Dette liée au remboursement d'avances pour véhicules	232	-
Divers	186	118
Total	1'531	2'432

11 Dettes à court terme résultant de prestations

Les dettes à court terme résultant de prestations renferment exclusivement des dettes à l'égard de clients.

12 Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes usuelles relatives à des livraisons ou des prestations de tiers.

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Dettes envers des tiers	1'321	1'535
Dettes envers TVA, impôts à la source	32	37
Total	1'353	1'572

13 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les factures de fournisseurs à régler pour l'année 2010, les régularisations relatives aux assurances sociales, les salaires concernant l'année 2010 encore non versés aux collaborateurs et les produits déjà reçus relatifs à des prestations fournies en 2011.

	31.12.2010	31.12.2009
	TCHF	TCHF
Factures de fournisseurs à régler	320	264
Assurances sociales	384	510
Salaires à payer	608	461
Produits prestations 2011	9	142
Total	1'321	1'377

Capitaux étrangers à long terme

14 Dettes financières à long terme

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation.

15 Autres dettes financières à long terme (voir également chiffre 2)

Les autres dettes financières à long terme renferment les dettes provenant de la gestion de fortune à titre fiduciaire.

16 Provisions à long terme (voir également chiffre 32)

Le contenu des provisions à long terme est le suivant :

	Réparations et assainissements TCHF	Vacances et heures suppl. TCHF	Prévoyance vieillesse TCHF	Total TCHF
Provisions au 31.12.2008	-	1'339	99	1'438
Constitution	-	165	-	165
Dissolution	-	-162	-99	-261
Provisions au 31.12.2009	-	1'342	-	1'342
Constitution	250	215	-	465
Dissolution	-	-411	-	-411
Provisions au 31.12.2010	250	1'146	-	1'396

Etant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

17 Fonds affectés

	31.12.2010 TCHF	31.12.2009 TCHF
Fonds des parrainages	3'940	3'824
Fonds spéciaux (donateurs)	7'995	7'150
Fonds soumis à l'usufruit	9'143	9'388
Total	21'078	20'362

Un des fonds soumis à l'usufruit comporte trois immeubles et un dépôt de titres. Par le passé, les fluctuations de valeur (amortissements des immeubles et valeur boursière du dépôt de titres) étaient débitées erronément du compte d'exploitation. Durant l'exercice 2010, elles ont été comptabilisées pour la première fois sur ce fonds. En outre, l'adaptation des années précédentes de TCHF 196 a été portée au débit du fonds soumis à l'usufruit et au crédit du capital acquis.

18 Capital de l'organisation (voir également le chiffre 17)

	31.12.2010 TCHF	31.12.2009 TCHF
Fonds d'innovation	10'631	10'230
Autres fonds libres	576	576
Capital acquis	28'857	24'329
Total	40'064	35'135

6.2 Compte d'exploitation consolidé

19 Produits de la récolte de fonds

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Contributions	297	288
Dons / récolte de fonds	12'776	12'333
Dons majeurs	2'211	2'215
Successions	4'107	3'454
Total	19'391	18'290

20 Subventions AI

Les subventions AI que nous transmettons aux organisations ayant passé un sous-contrat de prestations sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « Charges directes clients et organisations handicap » (voir chiffre 25).

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	30'890	31'064
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI) / organisations partenaires	5'521	5'407
Subventions AI autres (art. 74 LAI)	2'511	2'346
Subventions AI autres (art. 74 LAI) / organisations partenaires	2'067	2'056
Subventions AI PAH (art. 17 LPC)	13'451	12'910
Total	54'440	53'783

21 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Ecoles d'autonomie	1'803	1'643
Accompagnement	1'801	1'562
Services d'assistance	1'166	1'120
Services de relève	817	656
Prestations pour des tiers	504	652
Formation pour adultes	646	574
Loisirs / cours	212	258
Prestations fiduciaires	114	229
Services de taxi	215	186
Conseil en construction	94	99
Divers	587	177
Total	7'959	7'156

22 Subventions de la Confédération, des cantons et des communes

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Subventions de la Confédération	30	-
Subventions des cantons	6'840	6'542
Subventions des communes	894	876
Total	7'764	7'418

23 Autres produits

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Autres produits des prestations	2'509	3'028
Produits résultant de la mise à disposition de personnel	21	-
Déductions sur les autres produits	-4	68
Total	2'526	3'096

24 Charges de personnel, directement productives

La légère diminution des charges de personnel est principalement due au fait que Pro Infirmis a renoncé à verser une compensation du renchérissement, ainsi qu'aux mesures d'économie.

Les charges de personnel se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Salaires	35'218	35'443
Charges sociales	8'326	8'349
Autres charges de personnel	1'022	1'159
Prestations de travail de tiers	463	525
Total	45'029	45'476

Les charges d'assurances sociales se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
AVS / AC / AI / APG	2'200	2'206
ALFA + allocation d'entretien	791	834
Caisse de pensions	4'479	4'501
Assurance-accidents	413	360
Assurance indemnité journalière maladie	443	448
Total	8'326	8'349

25 Charges pour clients et organisations du handicap, directement productives

Les charges pour les clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Prestations d'aide aux personnes handicapées (PAH)	13'739	13'521
Subventions AI à org. sous-contractantes	7'258	7'233
Charges ordinaires et prestations d'aide	1'641	1'838
Ecoles d'autonomie et centre de jour	271	248
Charges de transport	90	54
Contributions à organisations du secteur du handicap	120	254
Divers	112	87
Total	23'231	23'235

26 Autres charges d'exploitation, directement productives

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Charges de locaux	3'930	4'125
E+R+R immobilisations corporelles meubles	114	212
Charges de véhicules et de transport	109	125
Charges administration	1'025	1'048
Charges informatiques	584	586
Charges publicité	640	638
Autres charges d'exploitation	171	91
Amortissements	1'056	1'055
Total	7'629	7'880

27 Charges de personnel, indirectement productives (voir également chiffre 24)

Les charges de personnel se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Salaires	4'459	4'732
Charges sociales	1'310	1'282
Autres charges de personnel	203	239
Prestations de travail de tiers	3'320	3'633
Total	9'292	9'886

Les charges d'assurances sociales se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
AVS / AC / AI / APG	277	284
ALFA + allocation d'entretien	72	73
Caisse de pensions	804	813
Assurance-accidents	103	58
Assurance indemnité journalière maladie	54	54
Total	1'310	1'282

28 Charges pour des organisations du secteur du handicap, indirectement productives

Les charges indirectes pour des organisations du secteur du handicap correspondent à des subsides versés à des organisations poursuivant des buts analogues à ceux de Pro Infirmis.

29 Autres charges d'exploitation, indirectement productives

Les autres charges d'exploitation se composent des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Charges de locaux	280	289
E+R+R immobilisations corporelles meubles	16	11
Charges de véhicules et de transport	6	5
Charges administration	1'132	1'417
Charges informatiques	91	256
Charges publicité	260	478
Autres charges d'exploitation	71	56
Amortissements	129	236
Total	1'985	2'748

Charges directement productives

Les coûts générés dans les directions cantonales figurent intégralement dans le compte d'exploitation à titre de charges directement productives.

Charges indirectement productives

Les charges indirectement productives correspondent aux coûts du Siège principal à Zurich. En 2010, les coûts de la récolte de fonds se sont élevés à TCHF 4'930 (l'année précédente TCHF 5'144).

30 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Produits financiers des liquidités	53	80
Produits financiers des immobilisations financières	688	782
Gain sur titres, réalisé	146	203
Gain sur titres, non réalisé	1'635	3'289
Gain sur immobilisations financières	88	-
Produits financiers des immobilisations financières pour tiers	419	621
Total produits financiers	3'029	4'975
Frais de tenue de dépôt / de compte	-307	-303
Charges financières pour financement par tiers	-8	-19
Perte sur titres, réalisée	-146	-137
Perte sur titres, non réalisée	-1'203	-1'116
Charges financières des immobilisations financières pour tiers	-419	-621
Total charges financières	-2'083	-2'196
Résultat financier	946	2'779

31 Résultat des immeubles

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Produits des immeubles hors exploitation	470	204
Charges des immeubles hors exploitation	-335	-178
Résultat des immeubles hors exploitation	135	26
Produits des immeubles d'exploitation	630	896
Charges des immeubles d'exploitation	-427	-613
Résultat des immeubles d'exploitation	203	283
Résultat des immeubles	338	309

32 Autre résultat sans rapport avec les prestations

Les charges extraordinaires se composent essentiellement (TCHF 250) d'une provision pour la remise en état d'appartements en location. En 1989, Pro Infirmis a loué à Aarau des appartements qu'elle a adaptés aux personnes handicapées. Elle s'est engagée à les remettre en l'état initial. Une provision a été constituée en prévision de ces coûts.

33 Résultat des fonds affectés

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Attribution	-3'225	-3'255
Prélèvement	2'313	2'832
Résultat fonds affectés	-912	-423

34 Résultat des fonds libres

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Attribution	-835	-1'468
Prélèvement	434	1'322
Résultat fonds libres	-401	-146

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation du compte « Disponibilités nettes ». Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne résultent pas directement des comptes annuels et des commentaires figurent ci-après.

7.1 Indemnités destinées aux membres des organes dirigeants

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2010, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à TCHF 57 (l'année précédente TCHF 60). Les frais sont remboursés séparément. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité.

7.2 Prestations à titre gracieux

Pro Infirmis a l'avantage de bénéficier de l'appui de personnes travaillant à titre bénévole. Ce soutien correspond à environ 15'300 heures de travail par an, dont une grande partie effectuées pour le service de relève. Ce chiffre ne recouvre pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis. D'autres prestations gratuites (remises spéciales) d'une valeur de TCHF 92 ont été accordées à l'organisation. Les prestations fournies à titre gracieux par les collaboratrices et collaborateurs de Pro Infirmis sont estimées à 1'183 heures environ.

7.3 Transactions de donation et d'échange

En 2010, Pro Infirmis n'a pas effectué de transactions de donation ou d'échange importantes qui n'aient pas été enregistrées.

7.4 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

	Excédent / sous- couverture selon comptes annuels		Engagement économique de l'organisation	Variation	Contributions délimitées en fonction de la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel
	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	2010	2010	2010
	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF	TCHF
Plans de prévoyance sans excédent / sans sous-couverture	-	-	-	-	5'283	5'283
Total	-	-	-	-	5'283	5'283

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2010, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 553 personnes affiliées à la fondation (l'année précédente 570).

Au 31.12.2009, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 108,1 % (31.12.2008 99,5 %), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur). Le taux de couverture au 31.12.2010, calculé provisoirement à la mi-février 2011, reste inchangé par rapport à l'année précédente.

7.5 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

	2010	2009
	TCHF	TCHF
Immobilisations corporelles meubles	9'585	9'585
Immeubles	17'863	17'863
Total	27'448	27'448

7.6 Evénements après le jour du bilan

Nous n'avons connaissance d'aucun événement advenu après le jour du bilan qui pourrait avoir une influence sur les comptes annuels 2010.

7.7 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques

Le Bureau de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du Bureau et de la Direction de l'organisation se sont réunis à différentes reprises afin d'évaluer et d'estimer les risques encourus par l'organisation. Le 7 décembre 2010, le Bureau a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la Directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels**
à l'attention de l'Assemblée des délégués
de Pro Infirmis
8008 Zurich

St-Gall, le 4 mars 2011 DSP/LFR/rki

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de l'association Pro Infirmis pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité du Bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC. De plus, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

DASCON

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEWO sont remplies.

DASCON AG



Daniel Stoop
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



Linus Furrer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pro infirmis

Pro Infirmis
Feldeggstrasse 71, 8032 Zurich
Tél. 044 388 26 26
Fax 044 388 26 00

www.proinfirmis.ch
contact@proinfirmis.ch

CCP 80-22222-8



Nous remercions

les donatrices et donateurs de leur grande fidélité.

les nombreuses fondations de leur généreux soutien à nos projets.

le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) de l'appui dont il fait bénéficier nos activités en faveur de l'intégration.